

Compte rendu de la réunion PPA – déclaration de projet valant mise en comptabilité

Le 28 mars 2019

Présent :

Frederica Perleta – Chambre d’Agriculture
Maryvonne Huby - DDTM des Côtes d’Armor
Patrick Martin – Maire Délégué de Plouagat
Laetitia Corrio – Leff Armor Communauté
Gwendal Bocher – Leff Armor Communauté
Philippe Le Goux – Président de Leff Armor Communauté

Absent excusé :

Conseil Général des Côtes d’Armor

Absent non excusé :

Chambre de commerce et d’industrie
Conseil Régional de Bretagne
Chambre des Métiers
SCOT du Pays de Guingamp
STAP
Direction Régionale de l’Architecture et du Patrimoine

Président démarre la réunion :

Le président présente le dossier et sa genèse, l'importance de ce dossier au vu de l'emploi et souhaite des échanges constructifs.

Leff Armor Communauté a des exigences sur le projet et expose que le porteur de projet est rassurant et à l'écoute de toutes les attentes de la collectivité.

Le porteur de projet quitte l'environnement Guingampais vers Leff Armor. Ce n'est pas une concurrence des territoires, car ne trouvant pas de solution sur le secteur Guingamp, ils sont arrivés sur le secteur de Plouagat.

Les relations entre les deux EPCI sont très seines sur le sujet, car la volonté est de maintenir sur le bassin Guingampais les emplois.

Gwendal Bocher – rappel la chronologie du projet

Annexe de la présentation ci-jointe.

En complément :

Une réunion publique réalisée en amont de toute la procédure pour présenter à la population début décembre.

Le compte rendu favorable au projet suite à la réunion en CDPENAF le 7 mars

Questionnement et échanges :

F. Perleta : Pas de remarque particulière, des points classiques à traiter de hauteur et de marge de recul.

Aucune remarque de la chambre d'agriculture.

M.Huby : Un dossier globalement bien construit, des points de détail à préciser.

Les hauteurs, bien préciser que celles-ci sont les pendant ou les jumeaux des silos de triskalia pour créer un équilibre sur le site industriel. Le projet est complet mais nécessite d'expliquer cette recherche de cohérence. Il n'est pas nécessaire de re-rédiger, mais d'expliquer la cohérence de hauteur.

Pas de remarque sur les couleurs.

Sur l'oap, préciser l'intégration paysagère en lien avec le projet urbain, et les vues, notamment plus de vue lointaine.

Leff Armor Communauté explique que cette question peut être dangereuse, il n'est exigé au stade d'une déclaration de projet de réalisation des vue et insertion paysagère mais au stade du permis de construire.

L .corrio : Il faut garder une souplesse sur la fluctuation des hauteurs pour permettre une instruction cohérente du dossier d'urbanisme notamment sur les questions de terrain naturel.

M.Huby : Un riverain pourrais dire ou pas, d'un renforcement plus ou moins fort en fonction des plans d'aménagement sur le plan de projet paysager.

Partie nord semble très arboré, la sortie du rond point plus léger.

Leff Armor expose, qu'il y a un talutage et de la végétation déjà présente, et déjà évoqué dans le schéma des oap, avec les bosquets et talus à créer ou à conserver.

Bosquet et talus seront marqués plus fortement sur le plan sur la partie ouest et préciser la présence des éléments sur l'ensemble du site, sur l'oap.

La DDTM souhaite que des vues type street view soit réalisé avec la proportion des volumes depuis la RN12.

Lecture de l'avis du conseil départemental des Côtes d'Armor.

Le président clôture la réunion.